



Résumé de la Parasha

Bien qu'Il ait dit aux bné-Israël qu'ils seraient guidés par un ange, Hachem demande à Moshé de lui fabriquer un sanctuaire grâce auquel Il résiderait parmi eux. Ainsi, Hakadoch Baroukh Hou demande à chacun de prélever, exclusivement en son nom, de leur fortune, afin d'obtenir de quoi fabriquer tous les ustensiles requis pour la construction du michkan. Ce prélèvement sera composé d'or, d'argent, d'azur, de pourpre, d'Ecarlate, de lin, de poils de chèvres, de peaux de béliers teintés en rouge, de peaux de té'hach, de bois de chittim, d'huile, d'encens, de pierres de choham et de pierres à sertir. Une fois ce prélèvement ordonné à Moshé, Hachem explicite à ce dernier les détails de la construction de chacun des ustensiles destinés à servir dans la tente d'assignation qui deviendra, une fois construite, le lieu de rendez-vous entre Hachem et Moshé. Ce sont donc les plans et l'agencement de l'arche (qui contiendra les tables de la loi) et de son couvercle sur lequel se trouvaient les deux chérubins, de la table et de ses ustensiles, de la ménorah (candélabre) et de ses ustensiles, des dix tentures du michkan, des onze tentures de la tente d'assignation, des rideaux et de l'autel, qui sont dévoilés visuellement à Moshé Rabbénu lorsqu'il se trouve sur le mont Sinaï.

Dvar Torah

Dans le chapitre 25 de Chémot, la torah dit :

א/ וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:

1/ Hachem parla à Moshé en disant.

ב/ דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, וַיִּקְחוּ-לִי תְרוּמָה: מֵאֵת כָּל-אִישׁ אֲשֶׁר יִדְבְּנוּ לְבוֹ, תִּקְחוּ אֶת-תְּרוּמָתִי:

2/ Parles aux bné-Israël qu'ils prennent pour moi un prélèvement ; de tout homme que son cœur rendra généreux vous prendrez pour un prélèvement.

ג/ וְזֹאת, הַתְּרוּמָה, אֲשֶׁר תִּקְחוּ, מֵאֲתָם: זָהָב וְכֶסֶף, וְנְחֹשֶׁת:

3/ Et voici le prélèvement que vous prendrez d'eux : or, argent et cuivre.

ד/ וְתַכְלֵת וְאַרְגָּמָן וְתוֹלַעַת שָׁנִי, וְשֵׁשׁ וְעֵדִים:

4/ De l'azur, de la pourpre, de l'écarlate, du lin et des poils de chèvres.

ה/ וְעֹרֹת אֵילִם מְאֻדָּמִים וְעֹרֹת תְּחָשִׁים, וְעֵצֵי שִׁטִּים:

5/ Et des peaux de béliers teintés en rouge, et des peaux de Té'hach et des bois de chittim.

Le midrach rabba (chémot, chapitre 33, paragraphe 1) dit : « *Ainsi a parlé Hakadoch Baroukh Hou à Israël : " Je vous ai donné la torah, mais m'en détacher Je ne peux. Seulement, à chaque endroit où vous irez, faites Moi une maison afin que J'y réside ", comme il est dit : " Et vous me ferez un sanctuaire" ».*

Ce midrach insiste sur l'importance qu'Hachem accorde à Sa torah. Le don de la torah entraîne inexorablement la présence divine avec lui, et se concrétise par la création du michkan. Dans la même suite d'idée, le **Ramban** (Chémot, chapitre 25, verset 1) explique que le secret de la fabrication du michkan consiste à reproduire le don de la torah de façon quotidienne, de sorte que la gloire sans égale par laquelle s'est dévoilé Hachem au Mont Sinaï, réside de façon cachée sur le michkan !

Il apparaît donc que l'objectif du michkan est de permettre le lien entre Hachem et la torah qu'Il a offert au peuple hébreu. De même, que sur le mont Sinaï, le don de la torah était accompagné d'une présence divine marquée, de même, la torah donnée aux hommes, se doit d'être en compagnie de son créateur. En conséquence de quoi, les bné-Israël doivent construire le lieu qui abritera la présence divine et doivent donc fournir le matériel qui servira à cette entreprise.

Ce don que devront faire les bné-Israël est appelé "térouma", que **Rachi** traduit par "prélèvement". Que cache ce don que les bné-Israël devaient faire, pour être capable d'y faire résider la présence divine ? Comment des objets matériels peuvent-ils devenir les réceptacles de la sainteté la plus extraordinaire qui soit ?

Tentons d'analyser le concept qu'Hachem demande de mettre en place au travers de la fabrication du michkan.

En ce qui concerne le don que les hébreux doivent faire, il est clair qu'il ne peut s'agir d'un prélèvement anodin, car il n'aurait pas été appelé térouma. En effet, la térouma est le terme employé pour qualifier le don que chaque juif doit faire aux cohanim. Ainsi, il convient d'offrir une partie de notre récolte afin de pouvoir en consommer le reste. Cette partie ne peut

être consommée que par un cohen, de part la sainteté que la torah lui confère. De fait, la torah, lorsqu'elle parle du don que devaient faire les hébreux pour obtenir les matériaux de construction, aurait simplement pu en parler en terme de prélèvement, sans pour autant attribuer à ce dernier le titre de térouma. Cela amène la guémara (traité Sanhédrin page 39a) à affirmer qu'Hachem Lui-même est un cohen ! À ce titre, le don en question prend le titre de térouma, car il s'agit bien d'une partie de nos biens que nous offrons à un cohen.

Pour aller plus loin, le **Baal Hatourim** remarque que les mesures de la cour, qui représente donc l'espace dans lequel se trouve le michkan, sont de 50 coudées de large pour 100 de long. Sa superficie est donc de 5000 coudées carrées. Ceci constitue un cinquantième de la surface du temple qui était de 500 coudées de long et de large, pour une superficie de 250000 coudées carrées. Or, le prélèvement moyen de la térouma est justement d'un cinquantième ! Le michkan est donc la térouma du beth hamikdash ! Plus encore, le **Hatam Sofer** souligne que le lieu le plus saint du michkan, le "saint des saints" mesurait 10 coudées de long et de large. Sa surface est donc de 100 coudées carrées, soit un cinquantième de la taille totale du michkan. Le saint des saints représente donc la "térouma de la térouma", un concentré de la sainteté elle-même.

La construction du michkan et plus encore, du lieu où seront entreposées les tables de la loi, constitue donc la térouma que les bné-Israël devaient donner au cohen suprême, à savoir le Maître du monde. Il s'agit en quelque sorte de la portion du monde qui revient à son Créateur. Le fait de consacrer un cinquantième de l'espace, met en place le moyen de sanctifier une partie du monde au point de la rendre compatible avec la présence divine. En tant que prélèvement destinée à Hachem, le michkan revêt une sainteté qui entre en correspondance avec Dieu.

Cela nous amène à un constat similaire concernant Moshé Rabbénou. En effet, le **Arizal** écrit que Moshé est la térouma du monde ! Le monde est destiné à exister pendant six mille ans et pour sa part, Moshé a vécu cent vingt ans, soit de nouveau un cinquantième, lui conférant le titre de térouma du monde. Ce qui est d'autant plus remarquable et qui va nous permettre d'aboutir à une compréhension plus poussée de ce qu'évoque notre paracha, se

trouve être la raison pour laquelle Moshé a vécu ces cent vingt ans. Le **Tséma'h David** (parachat vézot habérah, page 246) écrit justement que cela correspond aux trois fois où Moshé est monté dans le ciel. Rappelons que Moshé rabbenou est allé récupérer la torah durant quarante jours, puis, est retourné ensuite quarante jours prier Hachem de nous pardonner pour enfin remonter une troisième fois récupérer les secondes tables de la loi. Les cent vingt jours qu'il a donc passé dans le ciel sont la source des cent vingt années de son existence.

Cela met donc en relief le lien étroit entre la torah et la térouma. C'est la puissance que Moshé obtient au travers des jours qu'il passe à recevoir la torah, qui le hisse au niveau de devenir la térouma du monde ! Cette idée est renforcée par ce que dit le **Baal Hatourim** qui remarque que le mot « תְּרוּמָה *térouma* » peut être reformulé en "מ-תורה *torah-mem*". Le "מ *mem*" a pour valeur numérique quarante et la torah a justement été donnée en quarante jours. Cela connote bien notre propos comme quoi, l'essence profonde de la térouma se nourrit de la torah. La sainteté inhérente à ce prélèvement prend sa source dans la torah.

Par cela, nous pouvons comprendre un commentaire intrigant de **Rachi**. Dans le verset 21, la torah dit :

וְנָתַתְּ אֶת-הַכַּפֹּרֶת עַל-הָאָרוֹן, מִלְּמַעְלָה; וְאֶל-הָאָרוֹן--תִּתֵּן אֶת-הַעֲדֻת.
אֲשֶׁר אֶתַּן אֵלַיךְ

Tu placeras le couvercle au-dessus de l'arche, après avoir déposé dans l'arche le témoignage que Je te donnerai.

Le verset enjoint donc à placer la torah dans l'arche avant d'y placer le couvercle. Sur cela, **Rachi** dit : « *Je ne sais pas pourquoi cela est répété, car il a déjà été dit : " et tu mettras dans l'arche, le témoignage". C'est pourquoi, il y a lieu d'apprendre d'ici, que c'est lorsque l'arche est encore seule, sans le couvercle, qu'il faut d'abord y placer le témoignage dedans, et seulement ensuite, y mettre le couvercle... »*

Le commentaire de **Rachi** ne semble rien nous apprendre, car il est évident que si le couvercle est déjà mis, alors la torah ne peut plus être insérée dans l'arche. Ce n'est que lorsqu'elle est encore ouverte que cela est possible. C'est pourquoi, le **Maharal de**

Prague (gour arié, sur le Rachi sus-mentionné) précise ce que signifie l'explication de **Rachi**. En réalité, cela vient souligner le rôle essentiel de la torah dans l'arche. C'est la torah qui lui confère son statut d'arche sainte, sans la torah, il ne s'agit guère que d'une boîte ! Ce n'est qu'en présence de la torah que la gloire d'Hachem peut se manifester sur l'arche ! Ceci est démontré par le fait que lors du second beth hamikdash, il n'y a pas eu de réplique de l'arche, car sans les tables de la loi qu'elle est sensée contenir, cela aurait été inutile, l'arche n'aurait été qu'un vulgaire morceau de bois !

Par cela, nous comprenons comment un simple matériel terrestre peut finalement accueillir la présence du Maître du monde. À savoir, que le même changement que la torah a opéré sur Moshé, s'applique au don des bné-Israël. Moshé n'était qu'un homme, certes grand et méritant, seulement, au lendemain du don de la torah, il est venu autre chose, une notion consacrée à Hachem. Moshé a atteint le niveau où il est la partie humaine qu'Hachem réquisitionne à titre de térouma. De même, en ce qui concerne le don des bné-Israël. Ce dernier est configuré de sorte à disposer des mensurations de la térouma destinée au cohen qu'est Hachem. Toutefois, il ne s'agit finalement que de matériaux terrestres, incompatibles avec l'expression divine. C'est pourquoi, il convient d'insister sur la nécessité d'y placer la torah avant de refermer le couvercle, conférant ainsi au réceptacle qui la contient, une substance, une source de sainteté qui altère littéralement l'état de la matière au point de la sanctifier. Le matériel devient le vecteur de l'expression du spirituel, Dieu se manifeste !

Cela rejoint le commentaire de la guémara (traité bérakhot, page 8a) : « *Depuis le jour de la destruction du beth hamikdash, Hakadoch Baroukh Hou n'a rien si ce n'est les quatre coudées de la halakha.* » À savoir que le seul lieu qui trouve grâce auprès d'Hachem pour y résider n'est autre que le lieu d'étude ! Hachem accompagne la personne lorsqu'elle étudie la torah. Ceci va dans le sens de ce que nous disons. En ce qui concerne le temple et le michkan, la torah confère au matériaux en question une sainteté telle qu'elle accueille la présence de Dieu qui se manifeste. Nous ne pouvons certes plus restituer les matériaux en question, cependant, Hachem n'a pas perdu son lien avec la torah : « *m'en détacher Je ne peux* » ! C'est pourquoi, à chaque endroit où des personnes approfondissent la

compréhension du divin, Hachem se joint à eux. Seulement, ne disposant plus du michkan, caractéristique nécessaire à la manifestation divine de part son statut de térouma, la présence divine se cache et n'est plus ostensible. Hachem est là mais nous ne le constatons pas, du moins pratiquement pas. Car, en effet, si nous ne pouvons pas le voir, nous pouvons toutefois déduire Sa présence. La compréhension de la torah relevant de la compréhension divine, n'est accessible que parce

qu'Hachem nous accorde Son aide pour saisir Sa pensée.

Yéhi ratsone qu'Il nous aide encore et toujours à parvenir à accéder à Sa connaissance, au point de parvenir à la dévoiler de façon visible pour qu'elle se manifeste à nouveau dans le beth hamikdash reconstruit, *amen véamen*.

Chabbat chalom.

Y.M. Charbit



Association à but culturel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.